

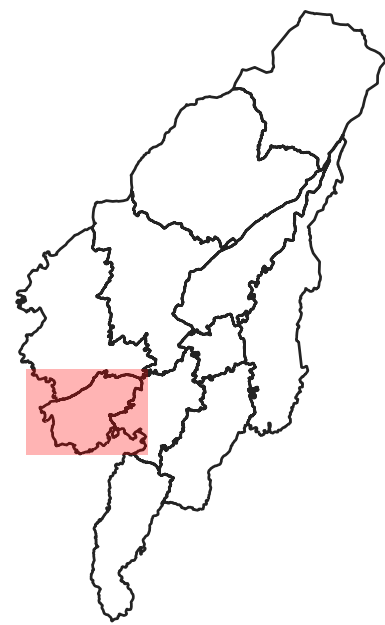
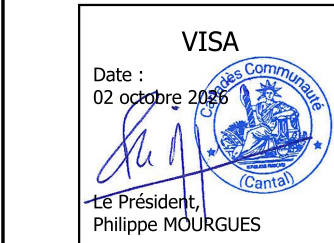
à Rodez :
Carrefour de l'Agriculture
12028 Rodez Cedex 9
Tel: 05 65 73 65 76

à Mende :
1 rue Notre-Dame
48000 Mende
Tel: 04 65 31 13 33

à Limoux :
68 rue de la mairie
13600 Limoux
Tel: 09 63 61 82 65

P.L.U.i

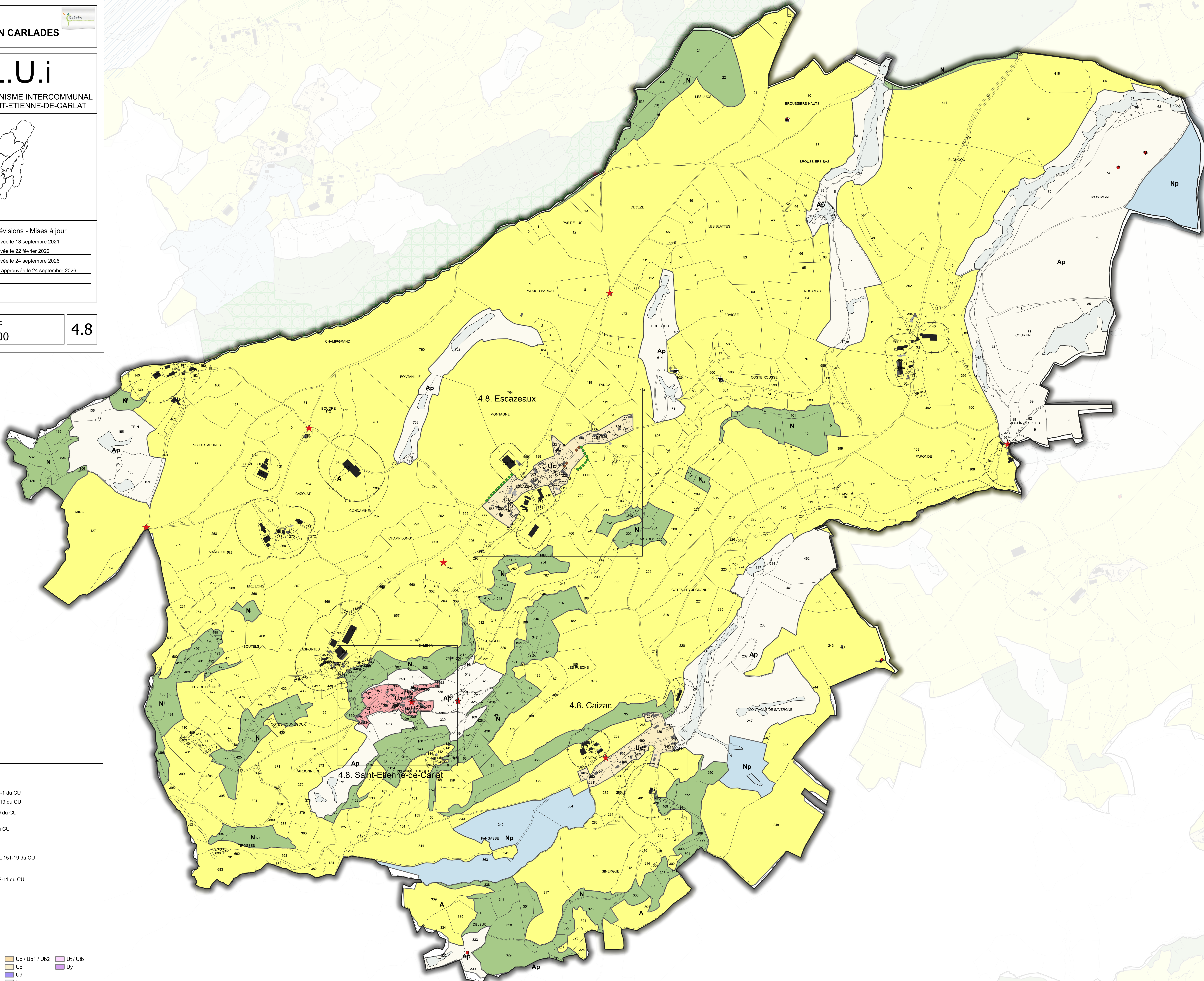
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-DE-CARLAT

[illegible]

Date : 02 octobre 2009
 1er Président,
 10 rue de la République
 92000 Nanterre

Zonage
 1:5 000

4.8



- ## Légende
-  Orientation d'Aménagement et de Programmation
 -  Secteurs à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
 -  Cellule commerciale à préserver au titre de l'article L.151-16-1 du CU
 -  Éléments de patrimoine à protéger au titre de l'article L. 151-19 du CU
 -  Éléments de paysages à protéger au titre de l'article L. 151-19 du CU
 -  Arbres remarquables au titre de l'article L. 151-19 du CU
 -  Alignements d'arbres à protéger au titre de l'article L. 151-19 du CU
 -  Haie à protéger au titre de l'article L. 151-19 du CU
 -  Muret et muret à protéger au titre de l'article L. 151-19 du CU
 -  Muret à protéger au titre de l'article L. 151-19 du CU
 -  Alignements d'arbres et parcs à protéger au titre de l'article L. 151-19 du CU
 -  Ruisseau à protéger au titre de l'article L. 151-23 du CU
 -  Zone humide à protéger au titre de l'article L. 151-23 du CU
 -  Anciens bâtiments d'estive identifiés au titre de l'article L. 122-11 du CU
 -  Bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 -  Risque mouvement de terrain (aléa fort - Source PPRN)
 -  Aléa inondation
 -  Espace Boisé Classé
 -  Emplacement réservé
 -  Périmètre de salubrité des bâtiments agricoles
 -  Bâtiment agricole
 -  Bâti non cadastré

Zonage

 1AU	 A	 Np	 Ub / Ub1 / Ub2	 Ut / Utb
 1AUy	 Ap	 Ns	 Uc	 Uy
 2AU	 N	 Nt	 Ud	
 2AUT	 Nca	 Ny	 Ue	
 2AUya	 Nj	 Ua	 Us	

